

publie le 02.07.2010 04h00

Le placement de frères en foyer mobilisé

CHAZAY-D'AZERGUES



Deux frères jumeaux enlevés à leur famille d'accueil pour être placés en foyer : c'est la décision qui frappe un couple de Chazay-d'Azergues. Chaque, des habitants ont créé un collectif pour que l'on écoute la parole des enfants. Il a suffi de quelques minutes pour que le petit monde fragile de Robin et Denis (1) s'écroute. Le 30 avril, la Mission du Rhône de Anse annonce aux deux frères jumeaux âgés de 8 ans qu'ils quitteront leur famille d'accueil cet été et intégreront un foyer. A l'école de Chazay où les deux garçons sont scolarisés, on s'apprécie très vite que quelque chose de grave perturbe les enfants. « Ils ont une peur bleue du foyer », entend-on.

Une enseignante fait part de son inquiétude aux époux Vérot, famille d'accueil des petits depuis plus de sept ans. Elle a observé des fragilités

(1) a suffi de quelques minutes pour que le petit monde fragile de Robin et Denis (1) s'écroute. Le 30 avril, la Mission du Rhône de Anse annonce aux deux frères jumeaux âgés de 8 ans qu'ils quitteront leur famille d'accueil cet été et intégreront un foyer. A l'école de Chazay où les deux garçons sont scolarisés, on s'apprécie très vite que quelque chose de grave perturbe les enfants. « Ils ont une peur bleue du foyer », entend-on.

affectionnées, des réactions violentes d'un des deux garçons. A Chazay d'Azergues, c'est la stupéfaction. Personne ne comprend cette décision de justice. Peu à peu, les rangs se resserrent autour de Nicolle et Alain Vérot, ancien enseignant (2). Dans le village, le couple est bien connu. Parents de onze enfants (lire ci-dessous), ils ont ouvert leur foyer depuis douze ans à une dizaine de familles ou adolescents en souffrance. A des bébés aussi comme Roblin et Denis qui ont toujours vécu dans la maison de la rue du Cros Bois. Des personnes en larmes bordent Nicolle Vérot dans la rue. Gimette, responsable d'association, ne connaît pas personnellement le couple. Ce qui l'émeut et la bouleverse, ce sont ces deux gosses qu'elle vient sauver du pénitentiaire : « Je ne comprends pas ce jugement absurde et aberrant ». Gimette veut agir. Elle contacte des habitants de Chazay, Villedomèche, Lucenay, Morancé. A six, ils créent un comité de soutien qui fait boule de neige. Plus de 80 lettres arrivent au Département et sur le bureau de Michel Mercier, le président du conseil général. Dominique, une Chazéenne, prend la plume, elle aussi, pour exprimer son soutien à la famille d'accueil. Une enseignante de l'école où sont scolarisées les deux frères, estime « incroyable que l'on déplace ». C'est led'hui ils rayonnent ». Des professionnels du collège se joignent à la mobilisation : « Ces enfants ne sont pas du tout dans la protestation générale à la grande surprise de l'Aide sociale à l'enfance, qui prend en charge plus de 10 000 enfants par an et traite de 7 000 ordonnances de justice sans trop de remous. Le comité public en communiqué dans lequel il réclame « une enquête mettant à jour les mécanismes mis en jeu au niveau du département ». Il interroge aussi : « L'objectif n'est-il pas assurer le remplacement des foyers pour enfants ? » De son côté, l'Aide sociale à l'enfance se veut rassurante : « Cette décision n'interviendra pas du jour au lendemain. On va accompagner ces enfants et leur expliquer la situation. »

Ainsi Demontaucon (1) Prénoms d'emprunt.

(2) Les époux Vérot n'ont pas souhaité s'exprimer sur ce dossier.

Si les habitants de Chazay appartiennent leur soutien aux époux Vérot, cela n'a pas tousjours été le cas. Nicole et Alain Vérot, 60 ans, se souviennent de l'incompréhension dans le village, voire des violences qu'ils ont adopté un quartème enfant d'origine arabe : « Les gens sortent peu. C'est vraiment qu'on est sympathiques ». Enseignants, ils élèvent leurs six enfants dans une vase démenue au cœur de Chazay et en même temps en adoption cinq. Pas de démarche spirituelle ni religieuse dans ce choix mais plutôt une certaine fierté et une volonté : « Elevrer des enfants, c'est notre vie. On aime transmettre. Notre idéal, c'était un enfant fabriqué et un enfant adopté et laissé-pour-compte. »



publie le 02.07.2010 04h00

Nicole et Alain Vérot : « Elevrer des enfants, c'est notre vie »

C'est le juge de matière qui a pris une ordonnance déclarant les autorités administratives et la partie demandante devant la cour d'appel pour établir l'application de la loi. La partie demandante a été condamnée à verser des dommages-intérêts au juge de matière et à la partie adverse. La partie demandante a également été condamnée à verser des dommages-intérêts au juge de matière et à la partie adverse.

Ceux qui aiment la famille ne souhaitent rien d'autre que de vivre dans un état de paix et de sécurité. Pour eux, l'importance de la famille est primordiale et elle doit être au cœur de leur vie. Ils cherchent à créer une atmosphère chaleureuse et accueillante où tous peuvent se sentir à l'aise et où les différences sont acceptées et valorisées.

#### Une décision du juge pour enfants

publie le 02.07.2010 04h00

Quant à la parole des enfants et à la création d'un collectif, Isabelle Dorfler se veut prudente : « C'est facile d'instumentaliser un enfant et de le mettre dans un conflit de loyauté. Les gens n'ont pas tous les éléments en main pour juger ».

Mme Vérot a très bien fait son travail ».

